[illegible] partisans intérêt, mais [illegible] Mais [illegible] comme à cet égard des [illegible] Ensemble, [illegible] Ce n'est pas [illegible] Mais [illegible] Ce sont les signes de l'extraordinaire [illegible] dans laquelle la réforme a été présentée au pays par son contradicteur ? [illegible] Mais [illegible] Ce n'est pas conforme au génie même de la France de pouvoir s'assimiler les idées nouvelles ! Il y a, dans une de nos vieilles chansons du gentes du 12e siècle, ces paroles : « Dieu fit quelques royaumes, mais de tous le mieux, il fit la douce France ».

Avons-nous besoin de sortir de chez nous pour créer l'impôt sur le revenu ?

On a parlé de la Révolution Française. Ses promoteurs intellectuels, Voltaire comme Montesquieu et Rousseau, ont conseillé l'impôt général et progressif sur le revenu.

M. Charles Benoist. — Pas Montesquieu; lisez le chapitre 14, livre 13.

M. Jaurès. — Vous engagez-vous à rétablir le quotient Caillaux et je vous prouve que c'est moi qui ai raison ? Nous négocierons ce petit différend à la bibliothèque. (Rires).

M. Jaurès. — La Révolution éthérée, dans son mouvement, a proclamé l'impôt général et progressif.

M. Jaurès invite ses collègues à faire une tournée dans leur circonscription, au sujet de l'impôt sur le revenu.

Rappelant les paroles de M. Poincaré, disant que M. Caillaux est le fourrier de la révolution sociale, M. Jaurès dit qu'il estime que M. Poincaré est le fourrier de M. Caillaux. (Rires. Applaudissements).

M. Jaurès termine en disant que le moment est venu d'agir et que la Chambre se doit à elle-même de voter le projet en discussion.

Intervention de M. Jules Roche

M. Jules Roche vient répondre à M. Jaurès et à M. Caillaux. Il estime que M. Caillaux a oublié de parler du budget et de l'ensemble des lois financières. Il ne croit pas que l'on puisse, d'un coup de baguette, transformer le système de l'impôt. Il constate que le ministre n'a pas parlé des centimes additionnels.

M. Jules Roche montre, chiffres en mains, l'importance de ces centimes additionnels. Il fait qu'on apporte une proposition ferme sur la question des centimes. (Mouvements divers. Applaudissements au centre).

L'orateur explique quels seraient les résultats pratiques du nouvel impôt. Il considère le souci d'éviter toute discussion avec le fisc préconisé par la Révolution.

Puis il critique l'impôt nouveau en ce qui concerne le sol cultivé, ce qui amènera d'interminables discussions. Il montre aussi que selon lui, les dégrèvements amèneront d'autres contestations. Il affirme que les propriétaires reculeront devant les difficultés de la déclaration et assure que toutes les catégories de contribuables seront soumises à des vexations. (Mouvements divers).

M. Chéron [illegible] tout, traite en bonne, le pendant que **M. Jules Roche** critique les procédés employés dans les enquêtes faites sur la totalisation des salaires. (Protestations).

M. Deeples interrompant, dit qu'en droit, il faut totaliser le salaire du mari et celui de la femme, selon le principe de la communauté, mais il combat la totalisation des salaires de la famille. (Applaudissements divers).

M. Caillaux dit qu'il est fâcheux qu'une erreur ait été commise par un fonctionnaire qui aurait dû concilier les services spéciaux. (Mouvements divers prolongés).

M. Jules Roche lit un certain nombre de délibérations des Conseils municipaux relatives à l'impôt sur le revenu. Il considère que le projet actuel naît aux petits contribuables. Il estime qu'il n'est pas possible par des calculs d'affirmer que ce nouvel impôt compensera par son rapport les impôts actuels. Il estime que ses collègues réfléchiront aux difficultés que soulèvera un tel projet et que toutes les discussions reprendront à la rentrée. (Très bien. Mouvements divers).

Il oppose aux intentions de la commission les principes de la Révolution qui reposaient toute version, et à ce sujet il se livre à un exposé historique de la question. Il rappelle que jadis on avait renvoyé un impôt sur le revenu au lendemain, et ce lendemain fut le 18 brumaire. Puis M. Jules Roche reproche aux radicaux d'avoir promis l'impôt sur le revenu. (Bien).

M. Pavie. — Et vous aussi.

M. Roche. — Vous ne savez pas ce que vous dites. Il seulement préconisé l'étude d'une réforme fiscale.

L'orateur combat en terminant le projet et en dans l'intérêt de la République. (Applaudissements au centre. Mouvements divers).

Pour les victimes du chômage

M. Devèze dépose un crédit de 50.000 fr. en faveur des ouvrières [illegible] victimes du chômage. Le projet soulève un grand tumulte. On réclame pour les vignerons et pour les mineurs.

M. Tournade voyant **M. Jaurès** causer à M. Clémenceau, lui reproche ce conciliabule.

M. Jaurès n'accepte pas l'observation.

M. Tournade proteste contre le bruit des conversations. Pendant ce temps, **M. Lafferre** demande le renvoi à la commission.

M. Caillaux vient expliquer la situation de ce projet. Il l'approuve mais en conteste la procédure.

Le renvoi à la commission approuvé par **M. Jaurès** nous réserve que la discussion aura lieu incessamment, est mis aux voix.

M. de Ramel proteste contre le renvoi et demande le vote immédiat.

Le renvoi à la commission est ordonné par 275 voix contre 103, sur 578 votants.

Les quatre contributions

M. Mougeot dépose le projet des 4 contributions. Il est à Sénat à adjoint l'amendement de **M. Leroy-Beaulieu.**

Celui-ci s'insère pas sur cette disjonction et réserve sa discussion pour la loi de finances.

L'ensemble du projet est adopté par 465 voix contre 5, sur 515 votants.

Vendredi séance à deux heures.

La séance est levée à 7 heures 40.

SÉNAT

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures 1, sous la présidence de **M. Antonin Dubost.**

M. Caillaux dépose le projet de loi sur les quatre contributions directes et taxes y assimilées pour l'année 1908.

LES VINS DE CHAMPAGNE

M. Vallé pose une question au Ministre de l'Agriculture, au sujet des véritables marchandages que les trihnnaux sont impuissants à protéger contre des produits qui ne sont pas de provenance champenoise.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, rappelle les différentes lois qui ont posé le principe en cette matière.

La commission chargée de proposer les délimitations de régions et de crus a procédé à son travail.

Le ministre déclare avoir établi un texte limitant la Champagne au département de la Marne et à un canton de l'Aisne.

M. Castillard, député de l'Aube, c'est plaint que l'Aube fût exclu. La Chambre a écarté son ordre du jour et a voté, il y a deux jours, un texte qui doit lever les difficultés mais il n'est pas recevable de demander au Sénat de le voter avant la séparation.

La question est transformée en interpellation d'accord avec le gouvernement.

Le président communique l'ordre du jour suivant déposé par **M. Vallé :**

Le Sénat, prenant acte des déclarations du Gouvernement, estime que le règlement d'administration publique consécutif à la loi du 1er août 1905 devra comporter la délimitation des régions pouvant prétendre exclusivement aux appellations de provenance des produits.

M. Peytral déclare qu'il peut y avoir danger à faire ce qu'on propose, on demande d'adopter par avance un texte voté par la Chambre et que le Sénat n'a pas encore pu examiner. Il lors de la discussion de la loi où seront introduits des amendements.

Le Ministre accepte cette modification ne voulant pas accepter un ordre du jour qui pût diminuer la libre indépendance du Sénat.

L'ordre du jour avec la modification indiquée, est adopté.

Les producteurs étrangers

M. Ricard pose une question au Ministre de l'Agriculture au sujet de la loi de 1905 qui est tournée par les producteurs étrangers. L'orateur donne lecture de prospectus qui circulent dans le public offrant des produits alimentaires.

Il attira l'attention du Ministre sur ces manœuvres. Il demande que l'on prenne les mesures nécessaires.

Le Ministre déclare qu'il va, de concert avec le Ministre des Affaires étrangères, rechercher les moyens de réprimer les fraudes dont il s'agit.

M. Poincaré dépose et lit le rapport sur les quatre contributions directes.

La discussion est ordonnée.

L'ensemble de la loi est adopté à l'unanimité de 250 votants.

M. Jean Dupuy dépose le rapport sur la proposition de loi concernant le mouillage et le sucrage des vins et l'origine des spiritueux.

Le Sénat décide l'insertion en a Journal Officiel » et fixe la discussion à vendredi.

Sur le rapport de **M. Poincaré,** rapporteur général de la commission des finances, le Sénat adopte le projet de loi portant répartition des fonds de subvention aux départements.

Les conseillers de préfecture

M. le rapporteur lit un rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 200.000 fr. applicable au budget des conseillers de préfecture.

M. Baigas s'étonne qu'on vienne à la dernière heure, réclamer un supplément de dépenses au profit d'une institution que le gouvernement propose en ce moment de supprimer.

M. Clémenceau fournit des explications et dit que la Chambre avait retranché 200.000 francs du budget de 1907, en vue d'une réorganisation des Conseils de préfecture, mais comme cette réorganisation n'a été jointe à la mettre sur pied, et que le projet n'est d'être seulement voté, d'accord avec le département des finances, il ne s'agit en somme que d'un simple rétablissement de crédits supplémentaires, de façon à assurer le service en vigueur de la réforme.

Le projet est adopté par 254 voix contre 10, sur 275 votants.

La répression des fraudes

Le rapporteur lit un nouveau rapport sur le projet de loi portant ouverture au ministre de l'agriculture, de 325.000 francs, en vue de l'organisation, pour la répression des fraudes dont sont l'objet les boissons et denrées alimentaires.

AFFAIRES DIVERSES

Ce projet est voté par 279 voix contre 3.

M. Bernard demande que le Sénat, avant d'aborder ainsi une série de projets, aborde et fixe son ordre du jour.

M. Gauthier, de l'Aude, dit que le Sénat a conseillé le renvoi à demain de la discussion sur le mouillage des vins. Or, le bruit court que la session va être close ce soir. Dans ces conditions, il demande que le projet soit discuté immédiatement.

Le Sénat demande, au milieu d'une certaine agitation, que la séance reprise soit levée.

A la demande de plusieurs sénateurs, le **président** appelle plusieurs projets et propositions de lois, qui sont adoptés sans délibération après urgence déclarée.

Le Sénat adopte le projet de loi ayant pour but de déclarer d'utilité l'établissement, dans le département du Nord, d'un réseau de chemin de fer, dit groupe du Nord.

Le mouillage des vins

M. Destrieux Junca dépose un projet de loi sur le mouillage des vins et demande une discussion immédiate.

Après une discussion très mouvementée, M. Destieux Junca demande le renvoi à vendredi. Cette proposition est adoptée.

Séance vendredi à 2 heures.

La séance est levée à 7 h. 05.

INFORMATIONS DIVERSES

Un fort Chabrol à Toulouse

Toulouse, 11 juillet. — Dans l'après-midi d'hier, au tribunal de Toulouse, un nommé Pierre Tournier avait été condamné à huit mois de prison pour coups et blessures, sur la plainte d'un nommé Paul Darnes. Tournier passait, dans la soirée, sur la place de Fer-à-Cheval, sous l'escorte du brigadier de police Meury, quand il rencontre Paul Darnes. Soudainement le revolver qu'il avait dans sa poche, il fit feu à quatre reprises sur son ennemi et sur le brigadier Meury, qui s'efforçait de le maîtriser. Darnes, grièvement blessé dans le dos, fut transporté à l'hospice. Tournier, lâché par Meury qui n'avait pas été atteint, alla se réfugier chez lui, rue Cany, où il accueillit à coups de revolver les agents envoyés pour l'arrêter. Un de ceux-ci [illegible] transporté par une [illegible] où devra introduire des amendements.

Drame d'amour

Troyes, 11 juillet.

Un drame d'amour vient de se dérouler aux environs de Troyes, près du château de Saint-Avenlin. Un ouvrier agricole décontrylt, en se rendant à son travail, le corps d'une jeune fille étendue dans un champ de luserne. De ce temps droite couleur un filet de sang. Un jeune homme, également ensanglanté, semblait dormir à ses côtés, un bras passé autour de sa taille. Le jeune homme, après avoir reçu les premiers soins, déclara se nommer Marcel Dorez, âgé de dix-huit ans, employé aux postes. Il avait voulu se tuer avec son amie, Blanche Trumet, âgée de seize ans. Il s'était tiré un coup de revolver dans la tête ; son amie l'avait imité, mais elle était morte sur le coup. Lui, attendait la mort. L'enquête a démontré que l'amour des deux jeunes gens était resté entièrement platonique.

La blessure de Dorez ne sera pas mortelle.

« Elle me résistait ; je l'ai assassinée »

Melun, 11 juillet.

Ernestine Giot, fille d'une blanchisseuse de Maincy, près Melun, était courtisée par un jeune homme de son âge, Jules Méliergat, dont elle supportait avec peine les assiduités. Lundi soir, sa mère, en rentrant de travail, la trouva morte dans son lit. Ernestine avait été étranglée. Les soupçons se portèrent immédiatement sur Jules Méliergat, qui avait disparu. On l'a arrêté hier soir dans un débit de Livry-sur-Seine, où ses allures étranges avaient attiré l'attention du garde-champêtre.

— Elle me résistait, a-t-il dit ; je l'ai tuée. Tant pis !

Idylle tragique

Le Puy, 11 juillet.

Hier, au hameau de Chalet, commune de Tirenges (Haute-Loire), M. Léon Balmel, âgé de vingt-cinq ans, commis des postes, a tué trois coups de revolver sur Mlle Eugénie Sabac, âgée de vingt ans, fille de l'institutrice de Chalet ; la jeune fille agonisait quand M. Balmel dirigea ensuite son arme contre lui et se fit sauter la cervelle. L'état de la jeune fille est désespéré ; Balme avait demandé sa main et avait été éconduit.

Les plus fraudés

Francfort-sur-Mein, 11 juillet. — Samedi dernier, arrivaient en gare de notre ville, huit wagons venant de France, transportant environ 150.000 litres de vin destiné à des négociants de pays. Les droits s'élevèrent à 30.000 marks (37.500 francs). Avant d'être délivré aux destinataires, le vin fut analysé, et il se trouva ainsi un wagon dont tout le chargement, environ 2000 hectolitres, n'était autre chose qu'une composition chimique. L'autorité a fait saisir les huit wagons qui demeurent parqués à la gare aux marchandises.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— A l'occasion du 11 juillet, le Président de la République a gracié 384 condamnés pour crimes et délits. Plusieurs condamnés à mort figurent parmi les bénéficiaires de cette mesure de clémence.

— L'ex-reine de Madagascar Ranavalo est arrivée à Paris. Elle est accompagnée de la princesse Ramaindra et de Mme Dupeu, sa dame de compagnie.

— Au scrutin de ballottage pour l'élection du septième délégué des instituteurs au conseil départemental de la Seine, M. Couminé, syndicaliste, a été élu par 198 voix contre 186 à M. Delmas, conseiller démissionnaire, autonyndicaliste.

FRANCE

— Contrariés dans leurs projets de mariage, deux jeunes gens s'empoisonnent sur un banc de l'avenue de la République, à Choisy-le-Roi. Leur état est très grave.

ETRANGER

— Une dépêche de New-York annonce qu'une grande tondeuse se serait écroulée à Philadelphie. Il y aurait 40 morts.

LA VIE RÉGIONALE

Feuillets Dunkerquois

Elections. — Entrée en campagne. — Les candidats républicains.— MM. Terquem et Valentin

Dunkerque, 11 juillet.

Nous brûlons ! comme on crie au Lorlimillard. MM. les candidats effectuent déjà la nouvaine du pèlerinage à Saint Eleclair. Les pèlerins gaietteux le font à l'épais, avec de 40 à l'heure, sur des autos de grandes marques : c'est le cas pour M. Coqueelle (le plus Fèlix de tous), pour Bouly de Lesdain et pour Torris le Grand (surnommé « Mes jattes » en raison de le hauteur vertigineuse à laquelle plens son contreira de la lace). D'autres sont plus modestes : Frelch Dumont s'entête d'un vulgaire sapin pour promener sa marotte de commis-voyageur en mutualité et ses éclaaaintions de pommes de terre pour conférences neve propositions.

Ces débuts de campagne sont amusants ! Les candidats ne fonceut pas encore et hésitent à affronter les coins peu sûrs ; ils sélectionnent leurs lieux de pèlerinage. C'est ainsi que M. Coqueelle délaisse la « Vallée des Roses » où l'on n'a pas encore digéré sa fameuse « gare » pour bellader sa Dion dans les villages où il possède de nombreuses terres et fermes. Il travaille actuellement Coudekerque (700 habitants) et il y a grand tavort, grâce au peu au patronage du curé-pécheur de l'endroit si beaucoup à l'ascendant qu'a toujours un riche propriétaire sur ses nombreux locataires.

Au contraire, Frelch Dumont, sans trop le dédaigner, [illegible] où l'on fait le beurre en grand. Dans l'Depuis qu'il s'est imaginé en tant que maire de Dunkerque, de boucher une des nombreuses fissures du budget communal au moyen d'une surtaxe sur cette denrée, il est plutôt en fraid avec les cultivateurs.

☘

Le drapeau républicain déployé, nos amis vont entrer en campagne et ils auraient le droit de se plaindre si les « Feuillets Dunkerquois », après avoir présenté les candidats aussi orthodoxes que bien notés, omettaient d'en faire autant pour eux. C'est pourquoi je veux dire un mot à mes lecteurs de MM. Terquem et Valentin, désignés par les républicains comme candidats à Dunkerque et Gravelines.

M. Henri Terquem. — Dunkerquois, notre ami Terquem, dont le père fut pendant de longues années professeur d'hydrographie en notre ville, ne compte à Dunkerque que des amis. Elève du collège Jean-Bart, il passe d'abord à l'Ecole Polytechnique où il fut candidat. Puis il s'adonna à l'étude du droit et se fit inscrire au barreau de la cour d'appel de Paris. Mais il aimait trop Dunkerque, son Port et sa population de marins (il avait consacré à ceux-ci sa thèse de « l'Engagement des gens de mer ») ai il revint à la pays natal.

Orateur brillant, c'est un de nos maîtres les plus écoutés ; il est l'avocat de notre importante Chambre de Commerce.

M. Terquem est suppléant de juge de paix et membre du Bureau d'Assistance.

Les républicains ne pouvaient pas faire de meilleur choix si depuis longtemps déjà les services que M. Terquem en a rendu au parti le leur désignaient. C'est qu'il est en effet le cheville ouvrière de tous nos rouages politiques locaux : vice-président du comité républicain, du cercle républicain, de la société des Conférences populaires, de la section dunkerquoise de la « Ligue des droits de l'homme » ; partout il se dépense sans compter et l'on se demande comment il est organisé pour assurer d'une façon aussi parfaite qu'il le fait, les nombreuses charges dont l'accablent les sociétés locales. N'est-il pas encore président de la Société de Géographie, délégué cantonal et président de le délégation M. Terquem fut même pendant une année scolaire secrétaire général de la Société de Géographie et chargé, en son rôle au sein de notre laborieuse « Société Dunkerquoise. »

Un autre côté de son caractère que je m'en voudrais de laisser dans l'ombre, c'est fait jour au cours de l'épidémie de variole qui sévit il y a quelque six mois à Dunkerque : administrateur de l'Hospice, M. Terquem prenait son service du matin, le lendemain même du jour où la terrible maladie prenait le caractère épidémique et alors qu'aucune mesure n'avait été prise encore pour en atténuer la gravité. Sans songer à lui-même, il prit la direction de l'établissement Bellecluse, qu'il assura jusqu'à la fin de l'épidémie et ce fut lui qui présida à toutes les mesures d'isolement et de désinfection dans l'hôpital, véritable foyer d'infection et de diffusion. C'est avec orgueil qu'il peut rappeler le rôle dangereux qu'il joua en cette circonstance. Son travail « Comment on juge une épidémie » est en réalité le compte-rendu des mesures prises si surveillées personnellement et je n'étonnerai personne en déclarant qu'il en lui félicité en bel lieu, bien moins comme rapporteur que comme auditeur et exécuteur des mesures préconisées.

M. Valentin, maire de Gravelines. — L'ami Valentin est le véritable pervier de la première heure. A son arrivée à Gravelines, le chef-lieu et le canton tout entier marchaient encore au doigt et à l'œil du curé et des réactionnaires de toutes nuances ; il y fut impérieusement seul à combattre leurs forces coalisées.

Que les temps sont changés !

Grâce à sa ténacité, à sa propagande incessante, aujourd'hui les partis peuvent se regarder en face. La ville de Gravelines est pour toujours acquise à la République.

Directeur du journal républicain « Le Gravelinois », M. Valentin fut élu conseiller municipal en 1896, réélu en 1901 et 1904. Les réactionnaires, qui avaient jusqu'alors tenu les destinées municipales, enlevaient la mairie en 1904 et pouvaient alors élire celui qui, depuis de longues années, était leur véritable chef. M. Valentin fut élu maire le 15 mai 1904.

C'est depuis lors qu'il a montré ce que peut un républicain convaincu et un maire de bonne volonté pour le plus grand bien de ses administrés.

Qui ne se souvient de le pétaudière, des finances municipales sous le proconsulat du Grand Torris, son concurrent aux élections cantonales. C'était l'incurie et le gâchis qui permirent à un adjoint véreux, [illegible] dans le seul produit des concessions en cimetière. Ce fut Valentin qui fit rendre gorge au prévaricateur pour la plus grand bien des finances municipales. Inutile de dire que le prévaricateur était une créature du Grand Torris.

Ce dernier, toujours absent et demeurant une grande partie de l'année à Téérnaer ou en chasse, se flobait de Gravelines comme de la première pairs du pantouflet. Il n'était écouté nulle part et la Ville n'obtenait rien, même pour son port. Depuis que M. Valentin est à l'Hôtel de Ville et grâce à ses incessantes démarches, voici les améliorations qui ont été obtenues ces dernières :

Agrandissement du bassin (décret du 16 septembre 1904) ; fournitures gratuites à tous les enfants des écoles communales ; installation du gaz au Petit-Fort-Philippe et extension du gaz à certaines rues entre ceux-ci le prix payé entièrement par les abonnés; construction d'égouts et de rues au Petit-Fort et assainissement du hameau. Démolition des fameuses voûtes des portes de Calais et de Dunkerque gênant considérablement la circulation et dont la disparition avait été vainement poursuivie par le maire réactionnaire. Enfin, les rimailères négligés et délabrés sont remis en état, les rues des hameaux sont cylindrées et rechargées. En trois ans, M. Valentin a rendu la petite ville de Gravelines absolument méconnaissable.

Il est activité est toujours en éveil : les administrations savent les nombreuses démarches qu'il a déjà faites pour obtenir deux jetées dans les fort-Philippe, nus vers le pont de pierres et l'autre vers le Petit-Fort, ainsi que pour enlever le ramie à la Ville, dans des conditions acceptables, des anciennes fortifications sur lesquelles des constructions pourraient être élevées et qui permettraient la création de jardins ouvriers. Soyez persuadés qu'il finira par avoir satisfaction.

M. Valentin est aujourd'hui l'homme des Gravelinois. N'est-ce pas lui, lors des dernières grèves qui servai de médiateur et qui, sans tirer les intérêts des parties en cause, sut maintenir l'entente entre les armateurs et les ouvriers du port ? Et ses concitoyens qui n'oublient jamais ont mettre les pieds chez Terris, son prédécesseur, n'ont plus aujourd'hui aucune crainte et ne veut pas faute de recourir aux cons-vilices de M. Valentin, dont ils savent apprécier tout le dévouement.

☘

Voilà les hommes que les républicains ont choisis pour les représenter au Conseil général. Ils ne pouvaient faire un choix si meilleur, si plus judicieux.

Gustave C.....

POLITIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS CANTONALES

Canton de Douai-Nord

Compte rendu partial

Le « Réveil du Nord », dans son numéro du 5 juillet, donne, de la réception de la Société de gymnastique, un compte rendu digne du cerveau qui l'enfante. Les collectivités profitent de tout pour faire de la politique, même de Sociétés les plus utiles et d'où la politique qui divise, doit être bannie.

D'abord, c'est M. Louis Lecomte, socialiste, qui accompagne le chef ; ensuite, c'est M. Foucaut Paul, candidat collectiviste au Conseil d'arrondissement, qui suit la Société ; enfin, c'est le maire absent, etc., etc.

Remettons les choses au point.

Nous remarquons, au hasard de la foule, MM. Rufin P., président ; Domis, vice-président ; Caron A., secrétaire-trésorier ; Rousselle G., commissaire ; Lecomte Louis, Carré Benoît ; Bridoux Victor, conseillers municipaux. M. Paul Foucaut lui n'était pas du cortège et n'avait d'ailleurs aucune raison de s'y trouver, n'étant ni du Conseil municipal, ni de la Société de gymnastique.

La réception est lieu à l'hôtel de garçons de la rue Carnot, où se trouvaient MM. Wignolle, adjoint, remplaçant le maire ; Foucaut Ernest, adjoint, candidat au Conseil d'arrondissement ; Versquel A., commissaire ; Landrieux Joseph, Laurent Charles, Simon Henri, Roire Oscar, Huart et Bertiaux Constant, conseillers municipaux.

M. Wilmot A., maire au conseiller général, était à Paris et devait se rendre, accompagné de maire dévoué sénateur, au ministère des Travaux publics, pour affaires importantes concernant la gare de Sin-le-Noble. Le « Réveil » n'en souffle mot et pour cause, car nous ne pensons pas qu'un maire collectiviste tenu à la surveillance d'une partie de ses deniers personnels à l'administration de la commune ; il préférerait se servir de ceux des contribuables.

Le « Réveil » a jugé à propos d'épilogner sur l'« émotion » (sic) d'un de nos édiles. C'est le cas ou jamais de répéter qu'on voit une paille dans l'œil de son voisin et qu'on ne voit pas la poutre qui se trouve dans le sien, car après les exploits-des « Nabé » et autres « Loppe » exploits qui détraient toutes les conversations, il s'appartient plus à cet organe de délivrer des prix de vertu.

Les conseillers municipaux de la majorité radicale restèrent avec nos gymnastes pendant quelques heures, et durant ce laps de temps, que nos gymnastes trouvèrent trop court, la plus franche et la plus cordiale gaîté ne cesse de régner.

UN TÉMOIN.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Au tissage de M. Ternynck

En réponse à la décision de fermeture de usine, MM. Ternynck font connaître qu'ils forment leur tissage pour une date indéterminée.

Ce nouveau coup de tête de MM. Ternynck, ne semble pas émouvoir outre mesure tous ceux qui subissent ce se sont émus de cette menace et sont résolus, plus que jamais, à continuer le lutte patronat.

Mais ils demandent aux travailleurs de Roubaix et des environs de ne pas prêter la main aux manœuvres de MM. Ternynck qui, [illegible] dans du tentatives d'ouvrir à nouveau leur tissage en faisant appel à un personnel ouvrier nouveau.

Si les Ternynck demandaient de nouveaux ouvriers, qu'ils en trouvent vraiment digne de ce nom, conscient de son devoir de classe, ne se présente pour être embauché.

A la menace du renvoi des grévistes, que les travailleurs roubaisiens répondent par la menace de boycottage de l'usine Ternynck.

En accomplissant cette œuvre de solidarité, les travailleurs auraient rendu un grand et signalé service à leurs frères de lutte du tissage Ternynck.

Mais cela ne suffit pas encore. — Il faut aussi que dans toutes les fabriques de Roubaix ou des

---

MARJOLAINE

PAR

Georges SPITZMULLER

— Je vous ai trouvé étendu sans mouvement près de la porte de la grille.

— C'est bien là ?... Et Marjolaine ?...

— Elle n'était pas avec moi.

— Disparu !... C'est, qu'alors il l'a enlevée !

— Qui ?

— Le meurtrier... L'homme qui a voulu me tuer... Celui-là même dont vous portez le portrait sur vous, madame !...

— C'est impossible !...

— Cela est, pourtant... Oh ! je le reconnaîtrais bien... C'est Mistrès !... C'est lui, vous dis-je !...

La comtesse douairière ne répondit pas. Elle comprenait...

C'était le portrait de Jacques Chevasière qu'Antoine Brousquet croyait reconnaître... Cet homme ressemblait tant à Jacques, sinon [illegible]

[illegible] Terrifiante énigme pour Mme d'Aubincourt !

[illegible]

— Mais où [illegible]

— Cet un homme sinistrétre, vagabond [illegible] de organisée que mes douaniers et moi nous traquons sans cesse depuis quelque temps.

— Un chef de contrebandiers !...

— Il a tiré sur moi. Il croit m'avoir tué.

— Heureusement. Dieu veillait sur vous.

— Que n'a-t-il plutôt protégé Marjolaine ! Oh ! mais je la retrouverai ! ajouta-t-il d'une voix ardente et résolue, en se dressant sur son séant.

Le brave garçon ne sentait plus sa blessure. Il était prêt à voler au secours de l'ange rêvé son amour.

— Prenez garde ! s'écria la comtesse. Vous allez vous faire du mal.

— N'ayez crainte, madame. Je suis vaillant, je suis fort... Je ne souffre plus.

Une crispation de sa traits donna immédiatement au démenti à ce généreux mensonge.

Mais Antoine Brousquet surmonta cette défaillance passagère. Victorieux de la douleur, il descendit de lit.

— Voyez, madame, je suis à peu près remis, maintenant...

— Je ne puis vous laisser partir ainsi... Vous êtes si pâle... Vous aller tomber...

— Ma pâleur provient de la perte de sang. Mais le sang, cela se reconstitue... Aucun organe essentiel n'a été atteint.

— Mais enfin, la prudence...

— La prudence passe après le devoir... après l'amour aussi, car j'aime Marjolaine, madame. Elle vous l'a dit, n'est-ce pas ? Et puisque vous ne me repoussez pas, recevez vous-mêmes avec à moi. J'aime Marjolaine... Je l'adore... Je veux la sauver... Je la sauverai !...

— Ah ! mon ami, vous êtes digne d'elle ! Mais réfléchissez encore...

— Ne me retenez pas, madame, je vous en conjure... Il n'y a pas de temps à perdre.

L'officier de douanes se rhabillait d'une main lerme.

Sa vaillante courageuse le soutenait, anéhilait sa souffrance encore vive et cuisante.

Pénétrée de reconnaissance, Mme d'Aubincourt admira le jeune héros.

Il était de nouveau vêtu de son veston maculé de sang. A l'aide de l'éponge, il enleva superficiellement la tache hideuse.

— Tout va bien, dit-il au bout de quelques instants... Mon pansement tient... je puis partir.

— Allez donc, mon enfant, et que Dieu vous accompagne... Mais que comptez-vous faire ?

— Me mettre en campagne immédiatement avec mes hommes... Pourriez-vous me confier un objet ayant appartenu à Marjolaine ?

— Ce mouchoir que j'ai trouvé sur le lieu même du crime ?

— Donner, madame... Je para. Voulez-vous me serrer la main ? Cela me portera bonheur...

— Très volontiers, mon enfant... mon fils... Je puis vous appeler ainsi maintenant, car si vous la retrouvez, si vous le sauvez, elle est à vous, je vous la donne...

— Oh ! merci, madame !... s'écria Antoine Brousquet transporté en offrant se main à l'étreinte maternelle de la douairière... Je vous ramènerai Marjolaine, je le jure... A bientôt !

— Le ciel vous entende !... Je vais l'implorer pour vous...

Le jeune officier sortit d'un pas assuré et rapide.

Mme d'Aubincourt tomba à genoux sur un prie-Dieu.

☘

Pendant que cette scène émouvante se déroulait à la Villa-Capitole, Mistrès portait Marjolaine se dirigeait vers les grottes de Milandre.

Sa nuit était fraîche... Pourtant le front du bandit se mouillait de sueur.

C'est qu'il se hâtait en sa fuite embarrassée par son lardeau.

Plusieurs fois il s'arrêta pour se reposer un instant.

Sans décharger ses épaules du poids de sa fille toujours évanouie, il écoutait, ayant peur d'être poursuivi.

Mais non... Rien... Aucun bruit dans l'obscurité tranquille. Nul ne marchait sur ses traces. Et il reprenait ses courses vers la montagne.

Bientôt il arriva au bas de la côte et en fit l'ascension.

Le chemin était rude. Mistrès, essoufflé, dut faire de fréquentes haltes. Enfin, il pénétra dans les grottes.

Là, il alluma la lanterne sourde qui ne le quittait jamais, et guidé par la lumière, se dirigea sans hésiter à travers les méandres de la caverne.

Le chef des contrebandiers s'arrêta enfin dans le boudoir de la fée Arie.

Il déposa sur le sol Marjolaine, qui commençait à ouvrir les yeux, et s'assit auprès d'elle.

Elle, misérable, en épongeant son front, ne quittait pas du regard sa fille, épiant les prodromes de son retour au sentiment.

D'Aubincourt éprouvait une impression étrange... De ténébreux pensées l'agitaient...

C'était donc bien là cette petite Marjolaine, naïve secrétée par sa cruauté implacable !...

Cette adorable jeune fille, c'était son enfant !...

Il ne pouvait en croire ses yeux... Et pourtant, Mistrès vivait bien une page de vérité.

Vérité inouïe, fantastique !... — mais vérité quand même !...

Et, vain le mauvais père se raidissait contre tout élan de cœur... En vain voulait-il regarder froidement la jeune fille...

Il luttait difficilement contre l'attendrissement encore vague, qui le gagnait peu à peu.

Marjolaine !... Son enfant !...

Il l'admirait à présent avec un orgueil farouche, savourant sa jolesse et sa grâce infinie.

Puis il se demande par quel miraculeux hasard, par quel prodigieux enchaînement de circonstances, Marjolaine s'était trouvée réunie à sa grand-mère...

Extraordinaire aventure dont il percerait bientôt le mystère à jour.

Car la jeune fille lui dirait tout... Il lui dirait qu'elle lui était seul !...

Maintenant, revenue à elle, Marjolaine fixait sur père avec des yeux étranges, tous.

Ses lèvres pâles prononcèrent en tremblant cette seule parole :

— Papa !...

Misères frémit. Cet appel à la paternité lui donna un coup en cœur.

« Papa... » Mot si doux pour les pères... Il ne lui apporta, à lui, qu'un sévère reproche.

Ce nom,il ne le méritait pas... Il avait conscience d'en être indigne.

Et, honteux de lui-même, il courba le front devant les dix-huit printemps dont la pureté éclatante flourissait à ses pieds.

Que dirait-il à Marjolaine lorsque elle l'interrogerait sur sa mère ? Comment se justifierait-il de sa propre infamie ?

A présent, Marjolaine ne s'accentuait plus de Mistrès.

Elle regardait autour d'elle avec un étonnement craintif. Elle cherchait à comprendre, à sonder la scène actuelle à l'idylle coquine ou tragique, dont le souvenir survivait son esprit.

Raymond d'Aubincourt l'entendit murmurer :

— Tolnet...

Son sourcille se fronçbrant... Mais aussitôt un sinistre sourire tordit ses lèvres.

Il revoyait le sous-lieutenant de douanes tomber, frappé de la balle homicide.

La jeune fille restait comme pétrifiée, revivant le terrible drame, si proche.

D'une voix qu'il s'efforçait d'adoucir, Mistrès l'appela :

— Marjolaine !...

Elle posa sur les siens ses grands yeux de jais.

— Marjolaine, reprit-il en s'avançant vers elle et en lui tendant les bras...

A nouveau, répondant à cette invite muette, elle fit un effort pour se rapprocher de lui. Mistrès était ému...

Il aida sa fille à se relever, puis l'assit doucement sur un bloc de pierre calcaire.

— Tu m'as reconnu ? lui demanda-t-il d'une voix mal assurée.

Elle leva sur lui ses beaux yeux voilés de tristesse.

— Oui, répondit-elle gravement, je vous ai reconnu, mon père...

(*A suivre.*)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, Rue Nationale, Lille